Mars 2005





Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Septième session

Rome, 4 – 8 avril 2005

Modification proposée du protocole de traitement au bromure de méthyle de la NIMP n° 15

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

- 1. À sa cinquième session, en 2003, la CIMP a été informée par la République de Corée des résultats d'une expérience menée en liaison avec la Chine en vue de déterminer l'efficacité du bromure de méthyle contre les nématodes du pin. La CIMP «a noté les données concernant l'efficacité du bromure de méthyle…» et «…a soumis les données, pour examen scientifique, au Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers…» (par. 74 du rapport de la cinquième session de la CIMP).
- 2. À la sixième session de la CIMP, en 2004, le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers a indiqué qu'un sous-comité avait été constitué en vue d'évaluer la nécessité de modifier le protocole de traitement au bromure de méthyle. La CIMP «a noté qu'à sa cinquième session, elle avait demandé au Groupe de recherche international de faire appel à ses connaissances spécialisées pour examiner les données scientifiques relatives aux traitements du bois» (par. 55 du rapport de la sixième session de la CIMP).
- 3. À la réunion du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers de février 2005, des données issues de recherches relatives à l'efficacité du bromure de méthyle ont été présentées et il a été convenu à l'unanimité que le protocole de traitement au bromure de méthyle figurant dans la NIMP n° 15 devrait être modifié pour porter à 24 heures la durée du traitement afin de faciliter la pénétration du gaz et de faire en sorte de maintenir des concentrations adéquates du fumigant pendant la durée du traitement.
- 4. Le protocole révisé suivant de traitement au bromure de méthyle a été considéré comme plus efficace que le protocole actuel, à la fois par le Sous-Comité sur les traitements au bromure de méthyle du Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers et par le Groupe technique sur la quarantaine forestière à leurs réunions de mars 2005:

2 ICPM 2005 ---

Température	Dosage	Minimum de concentration (g/m³) à:			
	(g/m^3)	2 heures	4 heures	12 heures	24 heures
21°C ou plus	48	36	31	28	24
16°C ou plus	56	42	36	32	28
11°C ou plus	64	48	42	36	32